

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE HARBULOT

L'Espagne sociale et économique

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 297-307

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__297_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

L'ESPAGNE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE.

La direction générale de l'Institut géographique et statistique d'Espagne, à la tête de laquelle se trouve placé notre éminent associé M. le général Ybanez, a publié récemment un volume d'une telle importance qu'il nous a semblé impossible de n'en pas rendre compte aux lecteurs du *Journal de la Société de statistique de Paris*.

La *Reseña geographica y estadistica de España* est une véritable encyclopédie géographique et statistique de la Péninsule Ibérique. Succédant à des ouvrages similaires publiés par Miñano en 1829, Soler et Lopez en 1846, Don Pascual Madoz en 1845-1850, Francisco Coello, de Luxan et Pascual en 1859, elle les dépasse en érudition et surtout en clarté. C'est l'œuvre d'un savant officier, d'un géographe éminent, d'un statisticien émérite. L'Espagne nous apparaît tout entière, dans tous ses détails. L'histoire de sa formation géologique, l'anatomie du sol, l'orographie, l'hydrographie, la faune, la flore, le climat, tels sont les principaux sujets traités dans la partie géographique de l'œuvre qu'illustre et complète une magnifique carte de la Péninsule au 1/1,500,000. Des tableaux statistiques relatifs à la population, aux cultes, à l'armée, à la marine, à la justice, aux prisons, à l'instruction publique, aux travaux publics, aux postes, à l'agriculture, à l'industrie, aux finances, au commerce et à la navigation, aux banques, aux sociétés commerciales, aux élections, à l'assistance publique, à l'état sanitaire et enfin aux colonies, occupent la seconde partie du volume.

Nous ne pouvions moins faire que de donner ici des extraits de ce gigantesque ouvrage pour les rapprocher de quelques chiffres relatifs au siècle dernier et montrer ainsi les changements qui se sont opérés depuis cent ans dans l'état économique et social de l'Espagne.

Population. — La population de l'Espagne a été recensée pour la première fois par les soins de l'Administration en 1768. Avant cette époque on n'avait que de vagues indications sur le nombre de ses habitants que l'auteur de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes* fixait en 1747 à 7,423,590 habitants; et que Dom Geromino de Ustaritz, dans la *Théorie du commerce*, faisait descendre à 5,700,000. La première de ces deux évaluations nous paraît plus rapprochée de la vérité. Elle est très probablement empruntée à un document officiel. En effet, dans une instruction adressée en 1747 au Marquis de la Ensenada par Martin de Hoynaz, administrateur général de la rente du tabac, on voit que dans les 22 provinces de

la Couronne de Castille il se trouvait à cette époque : 4,531,780 personnes adultes (dans le texte *communians*, c'est-à-dire ayant dépassé 12 ans), 1,176,960 enfants, 137,627 ecclésiastiques.

Dans la Couronne d'Aragon il y avait 1,534,804 personnes de tout âge et de tout sexe et 42,419 personnes ecclésiastiques ; soit donc pour toute l'Espagne 7,423,590 habitants, exactement le chiffre cité plus haut.

En 1768, l'Administration royale fit faire un dénombrement par diocèses. Il accusa 9,159,999 âmes, mais on le considéra à bon droit comme défectueux, car les habitants, croyant qu'il devait servir à l'établissement d'un nouvel impôt sur les maisons durent évidemment faire des déclarations infidèles.

En 1787, un nouveau recensement fut ordonné dans chaque intendance ou province. Les opérations furent plus rigoureuses et les chiffres plus exacts. Le nombre des habitants de l'Espagne se trouva porté à 10,268,150, soit 1,108,151 de plus qu'en 1768.

Aujourd'hui, d'après le recensement de 1877 dont la *Reseña* nous donne les chiffres, l'Espagne possède 16,634,345 habitants, y compris la population des îles adjacentes et des possessions du nord de l'Afrique, et 24,456,468 si on ajoute les colonies.

	DÉNOMBREMENT de 1768.	DÉNOMBREMENT de 1787.	DÉNOMBREMENT de 1877.
Nombre de garçons ou veufs.	2,809,069	3,162,007	»
— de filles ou veuves	2,911,858	3,215,482	»
— d'hommes et femmes mariés . .	3,439,072	3,891,661	»
Total.	9,159,999	10,269,150	16,634,345

Le mouvement de la population pour 1884 peut se résumer comme il suit :

Naissances : 637,052, chiffre un peu supérieur à la moyenne générale du pays qui était pour la période 1861-1870 de 612,180 et la période septennale 1878-1884 : 620,322.

La natalité de l'Espagne ressort donc à 36.6 naissances pour 1,000 habitants ; Elle est supérieure de 11 p. 1,000 à celle de la France.

Mariages : 115,470, chiffre également supérieur à la moyenne des sept dernières années qui est de 109,522.

La nuptialité de l'Espagne ressort donc à 6.50 mariages pour 1,000 habitants, elle est inférieure de 1.50 p. 1,000 à la nuptialité de la France.

Décès : 535,256, chiffre supérieur à la moyenne des sept dernières années qui est de 525,873.

La mortalité de l'Espagne ressort à 31 p. 1,000. Elle est supérieure de 7 p. 1,000 à la mortalité de la France.

Excédent des naissances sur les décès = 101,796 ; l'accroissement de la population est donc en Espagne pour l'année 1884 de 0.59 p. 100.

Émigration et immigration. — L'Espagne possède seulement depuis le 6 mai 1882 un service officiel de statistique de l'émigration. D'après les comptes rendus de ce service, le nombre des Espagnols résidant à l'étranger en 1884 serait de 332,485, dont 75,794 en Europe, 420 en Asie, 115,449 en Afrique, 140,822 en Amérique.

Cultes (1884). — On a pu voir par les chiffres que j'ai cités plus haut qu'en 1747 le nombre des ecclésiastiques de toute sorte était de 180,046.

Aujourd'hui le clergé séculier compte	32,435 prêtres,	
— régulier (1)	14,592 religieuses	} 17,686
— —	1,684 religieux	
Total. . . .	50,121 personnes du culte.	

On compte un prêtre pour 486 habitants catholiques.

Les édifices affectés au culte se composent de 65 cathédrales, 30 églises collégiales et 18,564 églises paroissiales. Le nombre des paroisses est de 19,869. Si on compare ce chiffre à celui de la population, on remarque que le territoire d'une paroisse contient en moyenne 836 habitants.

Armée. — L'armée espagnole se compose de 93,287 hommes et 13,752 chefs, officiers et assimilés. Il faut ajouter à ces chiffres ceux de la garde civique et de la gendarmerie.

Garde civique. . .	{ 802 officiers. 15,216 soldats.	Gendarmerie . . .	{ 665 officiers. 14,200 soldats.

Le nombre total des animaux porteurs (chevaux et mulets) destinés à l'armée monte à 17,860.

Marine de guerre. — La puissance de la marine militaire espagnole a beaucoup varié. Dans le cours de son histoire, c'est surtout sous Philippe V et en 1785 qu'elle fut prépondérante. Il nous a semblé intéressant de comparer l'état de cette marine en 1785 et en 1885.

Etat de la marine de guerre espagnole en 1785.

ETAT DU NAVIRE.	VAISSEAUX de ligne	FRÉGATES.	SLOOPS	TOTAL.
En état de servir	60	34	31	125
En réparation	12	10	»	22
En construction	18	8	»	26
A démolir.	5	4	»	9
Total.	95	56	31	182

Répartis entre les ports du Ferrol (55), de la Corogne (31), de Cadix (54), de Carthagène (16), de Malaga (10), de Majorque (4) et de la Havane (12).

Aujourd'hui la marine espagnole ne comprend plus que 151 navires, soit :

13 frégates.	1 batterie flottante.
14 cuirassés.	59 canonnières.
6 corvettes.	13 barques canonnières.
10 goélettes.	8 torpilleurs.
8 vapeurs.	4 pontons.
1 monitor.	10 navires de diverses espèces.
4 avisos-transports.	

Les troupes du département de la marine atteignent le total de 14,231 hommes et 2,788 officiers et assimilés.

(1) On ne compte ici que les religieux des couvents; les Frères de la Charité et diverses autres congrégations n'y sont point portés.

Justice. — En 1885, le nombre des crimes et délits est de 20,628, ce qui donne lieu à des procès contre 29,029 accusés; 8,476 d'entre eux sont acquittés, les autres, 20,553, sont punis de différentes peines. La même année on commet en Espagne 60,162 faits délictueux qui amènent devant les tribunaux 83,278 personnes; 19,885 sont acquittées, 63,393 condamnées. La proportion entre le nombre des acquittements et le nombre des accusés varie entre 29.20 p. 100 pour les crimes et délits, et 23.88 p. 100 pour les simples contraventions.

Les récidivistes pour 1885 étaient au nombre de 1,982 dont 132 femmes. 1,244 comparaissaient devant les tribunaux pour la seconde fois, 638 pour la troisième au moins. 1,295 ne savaient ni lire ni écrire; 965 d'entre eux exerçaient la profession de journalier; enfin la grande majorité n'avait pas plus de 40 ans.

Les suicides qui se sont produits en Espagne pendant la période 1881-1884 étaient au nombre de 2,422, soit une moyenne annuelle de 605; en 1859-1862, la moyenne n'était que de 223, soit près de trois fois moindre qu'aujourd'hui. Malgré cette augmentation, l'Espagne n'en reste pas moins la dernière contrée sur la liste des États européens en ce qui concerne le nombre des suicides par rapport à celui des habitants (4.11 p. 100,000).

Les condamnés sont enfermés dans les 19 établissements pénitenciers que possède l'Espagne. Au 1^{er} janvier 1886, il y avait dans ces établissements 17,320 prisonniers hommes, 805 femmes. Il est entré dans le courant de l'année 4,417 condamnés mâles et 263 femmes; il est sorti pour diverses raisons 7,145 hommes et 330 femmes. A la fin de 1886, la population des prisons (non compris le personnel) était donc de 15,330 personnes; 14,592 hommes, 738 femmes.

Instruction publique. — L'instruction publique en Espagne est donnée dans les écoles primaires, les lycées ou écoles d'enseignement secondaire, dans les universités, dans les écoles civiles spéciales.

Le nombre des écoles publiques et privées d'enseignement primaire, qui n'était en 1850 que de 17,434, a augmenté depuis dans des proportions considérables. En 1880 il montait à 29,828 écoles, savoir : 23,132 publiques et 6,696 privées.

S'il est bon de donner l'instruction à tous les enfants, encore faut-il le faire dans des conditions de salubrité, telles que leur santé n'en soit pas altérée. Or, c'est là justement ce qu'on ne saurait trouver qu'à de très rares exceptions près, en Espagne. La statistique le reconnaît et elle est forcée d'avouer que sous le rapport de l'hygiène, l'école privée ne vaut pas mieux que l'école publique.

Sur 10,031 écoles publiques de garçons, 2,572 sont dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité, 5,099 sont en règle au point de vue de la loi; ce qui ne veut pas dire qu'elles soient bonnes, 2,360 sont mauvaises pour l'enfant.

Sur 201 écoles maternelles, 41 sont insalubres. On arrive à ce résultat qu'en laissant de côté les écoles en règle avec les prescriptions législatives, on a autant d'écoles insalubres que d'écoles dont le local n'a pas une mauvaise influence sur la santé des élèves.

Les écoles privées ne valent pas mieux. Sur 4,289, 1,431 sont défectueuses, 1,052 sont bonnes. Sur 390 écoles maternelles, 192, la moitié, sont insalubres.

Le personnel enseignant est en général plus instruit dans les écoles publiques que dans les écoles privées. Le décret-loi du 14 octobre 1868 a donné à tout Es-

pagnol le droit d'exercer l'enseignement primaire. Le nombre de maîtres sans diplôme se trouve donc être assez considérable.

PROFESSEURS.	ÉCOLES PUBLIQUES.			ÉCOLES PRIVÉES.		
	Maîtres et maitresses.	Auxiliaires des 2 sexes.	Total.	Maîtres et maitresses.	Auxiliaires des 2 sexes.	Total.
Avec le diplôme normal. . . .	297	26	323	63	4	67
— supérieur. . .	3,277	192	3,469	1,129	124	1,253
— élémentaire. . .	11,891	399	12,290	2,048	326	2,374
Avec le certificat d'aptitude . .	5,407	60	5,467	412	45	457
Sans diplôme ni certificat . . .	1,045	1,189	2,234	2,229	3,232	5,461
Inconnus.	»	»	»	»	139	139
Total.	21,917	1,866	23,783	5,881	3,870	9,751

Ce personnel n'offre pas de bien sérieuses garanties, car le certificat d'aptitude que possèdent seul près de 8,000 maîtres s'obtient à la suite d'un simple examen devant la junta locale ou devant le jury des cours des écoles normales. Il faut dire que cette situation n'est pas prête de s'améliorer. Les maîtres de l'enseignement primaire qui possèdent un diplôme, peuvent à peine vivre avec leurs émoluments. Le plus grand nombre d'entre eux, presque la totalité, ne voient jamais leur traitement annuel s'élever à plus de 1,100 fr. Quant aux autres qui n'ont que le certificat, ils touchent de 125 à 500 fr., un cinquième d'entre eux dépasse ce chiffre. Inutile de dire que même en Espagne ce traitement ne suffit pas à faire vivre un homme; aussi beaucoup d'entre eux (2,441) émargent-ils au budget sur d'autres chapitres et pour d'autres travaux.

L'enseignement secondaire est donné dans les instituts. Les dépenses sont couvertes par la province et la commune où est situé cet institut. Seuls les instituts du cardinal Cisneros et de Saint-Isidore dépendent de l'État qui en a la charge. La loi a rendu obligatoire l'établissement d'un institut dans chaque province; quelques-unes d'entre elles en ont plusieurs, de telle sorte qu'en 1879 il y avait 61 instituts en Espagne. Tous donnent l'enseignement nécessaire pour acquérir le grade de bachelier. Beaucoup ajoutent à leur programme des cours préparatoires à l'industrie et au commerce. L'Espagne possède 356 collèges assimilés, ce qui porte à 417 le nombre des établissements d'enseignement secondaire.

C'est l'État qui soutient de ses fonds l'enseignement universitaire. C'est lui qui reçoit les droits d'examen et de diplômes. Trois Facultés seulement font exception à cette règle : la Faculté des sciences et la Faculté de médecine de Salamanque, l'école de médecine de Séville, que subventionnent respectivement la junta et la députation provinciale.

Toutes les universités possèdent une Faculté de droit, toutes également, sauf Oviedo, une Faculté de médecine; Madrid, Barcelone, Grenade et Santiago ont une école de pharmacie, Madrid, Barcelone et Salamanque une Faculté des sciences, Madrid, Barcelone, Grenade, Salamanque, Séville et Saragosse une Faculté de philosophie et de lettres.

En Espagne, ce sont les inscriptions aux cours de médecine qui sont les plus nombreuses. 6,817 ont été prises en 1878-1879, soit 1,169 de plus qu'en 1868-1869. Vient ensuite le droit avec 6,409 inscriptions en 1878-1879, soit 2,289 de plus qu'en 1868-1869. Au total, 16,874 inscriptions prises en 1878-1879, total supérieur de 5,010 à celui de l'année scolaire 1868-1869.

Lorsqu'on examine le nombre de candidats qui ont obtenu des grades universitaires, on constate que la grande majorité ne s'élève pas au-dessus de la licence. En 1878-1879, 820 étudiants ont été admis à la licence en droit, 79 seulement au doctorat ; 136 étudiants en médecine sont arrivés à conquérir le grade de docteur.

Bien que ces chiffres paraissent faibles comparativement à ceux qui sont donnés par nos Facultés, on ne peut s'empêcher de trouver excessif qu'un pays fasse par an 1 licencié en droit pour 20,283 habitants.

Des écoles supérieures sont chargées de donner un enseignement spécial à chacune d'elles :

L'école spéciale des ingénieurs des ponts et chaussées et des ports ;

— des mines ;

Écoles des conducteurs des mines ;

L'école spéciale des ingénieurs des forêts ;

— supérieure d'architecture ;

— spéciale des ingénieurs des arts et manufactures ;

— supérieure de diplomatique ;

— spéciale de peinture et sculpture ;

— nationale de musique et de déclamation ;

— de commerce et d'arts et métiers ;

Écoles vétérinaires ;

Institut agronomique d'Alphonse XII.

L'école spéciale des ingénieurs des ponts et chaussées a été établie à Madrid en vertu de la loi du 9 septembre 1857. Au sortir de l'école, les élèves sont pourvus d'un poste d'ingénieur selon les vacances qui se produisent dans le corps. Le règlement du 24 octobre 1870, modifié en ce qui concerne l'admission des candidats par le décret royal du 25 mai 1877, régit cette école ainsi que celle des ingénieurs des mines. Le corps des ingénieurs des mines, créé le 14 juillet 1777, avait une école spéciale à Almaden. Un décret royal du 23 avril 1835 a transporté l'école à Madrid, laissant toutefois à Almaden les cours et travaux pratiques. C'est sous la dépendance immédiate du directeur de l'école des mines que sont placées les écoles pratiques de conducteurs de mines, au nombre de trois (Almaden, Mieres et Carthagène).

Les mêmes règlements de 1870 et 1877 régissent l'école des ingénieurs des forêts créée par les décrets royaux des 1^{er} mai 1835 et 18 mars 1843, établie le 18 novembre 1846 à Villaviciosa de Odon et transférée à l'Escorial le 25 octobre 1869.

L'École de diplomatique, assez semblable à notre école des Chartes, est destinée à fournir des archivistes à l'État. Elle est établie à l'Université centrale à Madrid. Il en est de même de l'École de commerce. Des écoles d'arts et métiers ont été établies à Alcoy, Almeria, Bejar, Gijon, Logroño, Santiago, Villeneuve et Geltru.

Les écoles vétérinaires, au nombre de cinq (Madrid, Cordoue, Léon, Santiago et Saragosse), remontent à une époque assez éloignée (celle de Madrid à 1792). Elles sont placées sous la dépendance du recteur de l'Académie et relèvent de la direction générale de l'instruction publique.

En général, on est frappé du petit nombre d'étudiants qui terminent leurs études dans ces écoles civiles spéciales. En 1883-1884 à l'École des ponts et chaussées, sur 106 inscrits 7 sont diplômés, à l'École des mines sur 78 inscrits 5 sont diplômés, à l'École des ingénieurs des forêts sur 77 inscrits 4 seulement sont diplômés.

Travaux publics. — L'Espagne compte aujourd'hui (1883) 304 ports. Pendant la période 1881-1883, on en a créé 54 nouveaux. Les côtes sont éclairées par 205 phares. L'État possède 6,491,870 mètres de routes nationales de 1^{re} classe construites, 6,758,429 si on compte les projets et les études. Les routes de 2^e classe construites ont une longueur totale de 7,777,863 mètres; les projets et les études ainsi que les voies en construction portent ce total à 10,200,450 mètres, enfin les routes de 3^e classe ont une longueur de 8,947,335 mètres. La longueur totale des routes de toute classe est donc de 23,217,068 mètres, ou de 47,370,418 si on ajoute les routes en construction, en projet, à l'étude. Les chemins de fer n'ont pas un développement considérable; 8,681,055 mètres sont actuellement livrés au public, ainsi que 107,150 mètres de tramways.

Postes et télégraphes. — L'Espagne possède 2,801 bureaux de poste. Par suite de la réduction successive des taxes, le service a pris de grandes proportions. Les règlements ont été élargis à ce point qu'aujourd'hui la poste accepte des lettres chargées de 35,000 fr. entre Madrid et Barcelone. Le trafic a plus que doublé depuis 1878 : 75,598,202 plis et télégrammes de toutes sortes et de toute provenance et destination ont été comptés en 1878. En 1884, le total est de 152,738,164. La même année, la longueur des lignes télégraphiques s'élevait à 17,488 kilomètres; 451 kilomètres étaient en voie d'achèvement. Le téléphone fonctionne à Madrid, à Barcelone et à Valence. Pendant le 1^{er} semestre de 1885 il a produit une somme de 29,038 fr. 73 c.

Industrie. — L'Espagne est actuellement divisée en trois sections et 12 districts industriels miniers. A la tête de chaque section est placé un inspecteur général de 1^{re} classe; à la tête de chaque district un inspecteur général de 2^e classe. Enfin un ingénieur en chef des mines dirige le service dans chaque province.

Le fer produisait en 1882. . .	4,726,293 tonnes.
Le plomb	341,818 —
Le plomb argentifère.	22,425 —
La houille	1,165,517 —
Le cuivre	1,720,853 —
Le zinc	57,353 —

On concédait la même année à 17,346 propriétaires 519,738 hectares de mines.

Pour extraire et travailler ces produits métallurgiques, on se servait en 1884 de 494 machines à vapeur représentant une force totale de 12,335 chevaux-vapeur.

Le travail a donné lieu à 1,075 accidents en 1882, 257 seulement en 1883. En 1884 sur 58,751 ouvriers, 2,239 ont été blessés ou tués, soit 3.81 p. 100. En 1880 la proportion n'était que de 2.21 p. 100. La proportion des tués est généralement et heureusement assez faible. Ainsi en 1884 sur les 2,239 ouvriers atteints que je viens de citer, 115 seulement sont morts, 225 ont eu des blessures graves. Le reste a été atteint légèrement. Ce fait confirme absolument les statistiques dressées par notre service de l'industrie minière, et par le service allemand d'application de la loi sur l'assurance contre les accidents du travail (1).

(1) Voir à ce sujet les chiffres que j'ai donnés pour l'Allemagne dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, année 1888, tome I, page 591.

Il est encore remarquable qu'on ne connaît généralement pas la cause de l'accident et que, c'est sous la rubrique *causes inconnues*, que sont inscrits le plus grand nombre d'accidents.

Les quarante-cinq provinces de l'Espagne sont loin d'avoir toutes la même importance commerciale et industrielle. Si on compare le produit de la contribution industrielle et commerciale dans chacune d'entre elles, on trouve des différences sensibles. Madrid arrive en tête pour l'industrie et le commerce, suivie de près par Barcelone qui la devance quelque peu pour les arts et métiers et les produits fabriqués. Séville, Valence, Cadix, suivent. Soria, les Canaries, ferment la marche.

En 1884 on a délivré 728 brevets d'invention et certificats d'addition à des brevets déjà obtenus.

Pêche maritime. — Les pêches principales de l'Espagne sont la sardine et la langouste.

La sardine a donné en 1881 1,673,761 milliers de poissons valant 10,400,050 fr. Ce chiffre est un peu supérieur à la moyenne des 5 dernières années (1877-1881) qui n'est que de 9,854,274 fr.

45,643 langoustes ont été prises en 1885 pendant la période spécialement réservée à cette pêche.

Les autres poissons pêchés ont produit une somme de 7,693,453 fr. à la vente.

Contributions et impôts. Services exploités par l'État. — La contribution sur les immeubles établie par le décret royal du 28 mai 1845 et réformée par la loi du 31 décembre 1881, qui ne produisait que 118 millions en 1867, en produit aujourd'hui (1883) 164,969,342 pour une valeur imposable de 825,591,208 fr. Elle est payée par 4,098,906 contribuables.

Établie également en 1845, la contribution industrielle et commerciale a vu ses tarifs révisés par le règlement du 13 juillet 1882 et mis en règle avec l'instruction du 3 décembre 1869. Elle s'adresse à 376,416 personnes et a produit, en 1883, 33,359,797 fr.

Les autres impôts ont donné les résultats suivants pour la même année :

	PRODUITS. — francs.
1. Impôt de consommation (comprenant divers impôts). Existant depuis un temps immémorial, réorganisé par la loi de finances du 28 mai 1845 et le décret royal de même date. Supprimé en 1854, rétabli en 1856. Supprimé de nouveau en 1868, rétabli en 1874. Régi par la loi du 24 juillet 1876, modifiée par les loi de finances de 1876-1877 et 1878-1879. Instruction du 31 décembre 1881 et loi du 6 juillet 1882. Loi du 16 juin 1885	81,000,127
2. Impôt des cédulas personnelles. Créé par décret royal du 15 février 1854, réformé par la loi du 29 juin 1867. Supprimé par la loi de finances de 1873, rétabli le 26 juin 1874. Ordonnance du 31 décembre 1881. Loi de finances 1881-1882	6,262,269
3. Impôt sur les transmissions des biens. (Continuation des droits d'hypothèque établis par la loi du 23 mai 1845 et réformés depuis par la loi du 29 juin 1867). Loi du 31 décembre 1881 et décret royal du 16 mars 1886.	29,058,223
4. Impôts sur les mines. (Redevance annuelle par hectare selon la classe et 1 p. 100 sur le produit brut). Loi du 25 juillet 1883.	1,837,055
5. Impôt d'enregistrement	34,170,030
6. Autres impôts	4,076,653

Les douanes ont produit, déduction faite des frais de régie, 123,442,304 fr.

La loterie d'État établie à Cadix le 13 novembre 1811, qui rapporte à l'État 27 p. 100 de la valeur des mises, a donné un produit brut en 1883 de 78,143,113 fr., mais les frais d'administration se sont montés à 57,774,269 fr.

La saline de Torrevieja, qui appartient à l'État, a vendu pour 1,123,322 fr. de sel. Les tabacs ont donné 129,775,849 fr., enfin le timbre de l'État 42,588,056.

Tels sont les principales ressources de l'Espagne et le montant de leur produit.

Au siècle dernier, les recettes n'étaient pas aussi divisées. D'après le compte rendu du Ministre Lerena en 1789, nous voyons qu'elles se divisaient en deux classes qui embrassaient presque tous les revenus de l'État : les rentes générales et les rentes provinciales.

La totalité des recettes en 1784 était de 685,068,657 réaux de vellon de 1/20 de piastre (1) ; en 1787, de 616,295,657 réaux seulement, dont il fallait déduire 51,485,893 réaux pour les frais de perception.

L'armée et la marine absorbent près de la moitié de ces recettes, qui bien souvent n'ont pas suffi. L'État a eu alors recours au crédit de ses sujets et plusieurs fois, notamment en 1777, la communauté des marchands de Madrid a avancé au Gouvernement l'argent dont il avait besoin pour combler le déficit et éviter la banqueroute.

Dettes publiques. — La dette publique de l'Espagne a son origine dans les dépenses faites pour l'expulsion des Arabes de la péninsule, pour les guerres de Flandre et d'Italie. Plus tard les monarques espagnols créèrent des *valès* ou billets royaux qui l'augmentèrent considérablement. En 1785, la dette publique se montait à 800 millions de réaux, soit 200 millions de livres, à peine le 1/4 de la dette française à la même époque. Charles III, qui dans ses emprunts successifs de février 1781, mai 1782 avait toujours promis un remboursement à bref délai, se décida au mois de juin à rembourser pour 1,200,000 piastres de valès. La dette se trouva donc réduite de 24 millions de réaux ou de 6 millions de francs.

En 1798, le Gouvernement espagnol eut l'idée de créer la caisse d'amortissement des billets royaux. Remplacée en 1800 par la Caisse royale de consolidation, elle fut supprimée le 26 septembre 1811 pour faire place à la junta nationale du Crédit public, convertie elle-même le 13 octobre 1815 en direction générale.

La dette se monte aujourd'hui (1885) à 5,988,870,343 fr. en capital et à 236,965,688 fr. d'intérêt annuel.

Le tableau suivant donne le détail de ses différents comptes.

TABLEAU.

(1) La piastre valait 5 livres tournois. Le réal de vellon valait 34 maravédís et le maravédís 1 sol 13/17 tournois, le réal valait donc 5 sols tournois.

Dette publique de l'Espagne au 1^{er} juillet 1885.

CLASSES.	IMPORTANCE nominale	INTERÊT annuel.	SOMMES destinées à l'amortissement.
Dette 5 p. 100 reconnue aux États-Unis.	3,000,000	150,000	
Dette perpétuelle extérieure à 4 p. 100.	1,971,151,000	78,846,040	
Dette perpétuelle intérieure à 4 p. 100.	1,946,177,500	77,847,100	
Inscriptions 4 p. 100 non sus- ceptibles de transfert en faveur des corporations ci- viles	310,579,283	12,423,171	
Dette amortissable 4 p. 100. . — extérieure	1,667,090,000	66,177,200	20,640,000 (s'éteindra en 1921).
2 p. 100.	85,300,000	1,447,040	5,361,000 (— 1891).
Actions de travaux publics . .	1,327,000	31,300	94,146
— de routes de l'émission de septembre 1852	883,500	19,837	117,754
Action d'août 1852	54,500	1,237	3,658
— de juillet 1885.	90,000	22,763	30,606
Dette sans intérêts	3,217,560	»	671,442
Total.	5,988,870,343	236,965,688	26,918,606
		263,884,294	

Commerce et navigation. — Depuis quelques années, le commerce de l'Espagne a pris un essor prodigieux. Le commerce extérieur, qui en 1864 donnait comme importation une valeur de 474,148,432 fr. et comme exportation 353,212,893 fr., monte en 1884 à la somme de 779,643,866 fr. pour la première catégorie et à 619,192,339 fr. pour la seconde. Le cabotage a augmenté dans des proportions moins considérables.

Cabotage.

	1864.	1884.
Importation . . .	533,062,951	553,655,834
Exportation . . .	472,004,093	532,181,648

Il est entré dans les ports de l'Espagne en 1884, 15,041 navires au long cours de toute nature, jaugeant 7,255,000 tonnes. Il en est sorti 14,873 jaugeant 9,690,211 tonneaux. 42,828 navires au cabotage ont été marqués à l'entrée, 42,631 à la sortie.

Budget. — Le total des recettes ordinaires et extraordinaires du royaume d'Espagne se monte pour l'année financière 1885-1886 à la somme de 872,514,380 fr.

Les dépenses prévues sont de	897,146,889 fr. Il y a donc déficit.
La maison royale absorbe.	9,800,000 fr.
Le Corps législatif.	1,998,285
La dette publique	274,173,435
La présidence du Conseil des ministres	219,250
Le Conseil d'État	882,459
Le ministère de la guerre.	151,273,615
— de la marine.	43,900,560

Il nous resterait encore bien des chapitres intéressants à examiner, notamment ceux relatifs à l'agriculture, aux sociétés commerciales, aux élections, aux colonies. Un volume entier serait nécessaire pour analyser complètement cette œuvre magistrale destinée à rester un des monuments de la géographie et de la statistique espagnoles et dont le véritable titre devrait être : *l'Espagne chez soi*.

Maurice HARBULOT.

Qu'il nous soit permis d'adresser ici tous nos remerciements à M. de Arrillayez qui avec une amabilité et une courtoisie parfaites s'est empressé de nous envoyer sur notre demande un exemplaire de la *Reseña*.
